



**MAIRIE DE RUMINGHEM
BULLETIN D'INFORMATION**

DECEMBRE 2015

LE MOT DU MAIRE

L'année 2015 se termine et l'on prépare déjà les festivités de fin d'année.

- *Ce sera la fête des écoles le vendredi 18 décembre. Comme l'an dernier, elle se déroulera dans la salle des sports où toute l'équipe municipale a préparé un spectacle de qualité dès 14 heures. Le Père Noël procédera à la distribution des friandises et livres préparés par la municipalité et l'ARD. Bien évidemment les parents, grands-parents et membres des familles sont invités à partager la joie des enfants.*
- *Ce sera également la traditionnelle distribution des colis de Noël aux aînés (plus de 200) qui aura lieu le samedi 19 décembre au matin par les élus et les membres du CCAS.*
- *Enfin, je vous prie de noter que la cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 15 janvier 2016 à 18 heures dans la salle des fêtes. Cette cérémonie est ouverte à tous les Ruminghemois. Elle sera l'occasion de dresser le bilan de l'année écoulée et d'aborder les projets futurs.*
- *Par ailleurs et pour terminer sur le chapitre des fêtes de Noël, deux associations : l'ASSCOOP et « Cheval nature » organisent un marché de Noël le dimanche 13 décembre dans la salle des sports et sur le parking.*
- *La poste de Rumínghem a fermé définitivement le 8 décembre. Pour répondre aux besoins de ses habitants, une agence postale est créée en mairie à la même date, aux heures d'ouverture de la mairie.*
- *Il en sera de même pour le syndicat des eaux qui sera transféré à Audruicq dès janvier 2016.*
- *Une nouvelle campagne d'achats groupés se met en place pour 2016. A ce bulletin est joint un bulletin d'adhésion nécessaire pour respecter la législation en vigueur sur les achats groupés.*
- *Un mot sur le budget : à fin décembre, les dépenses et engagements seront d'environ 1.200.000 euros dont 480.000 euros d'investissements*

pour un budget prévisionnel de 1.509.452 euros, donc en deçà ; ce qui me préoccupe c'est le retard pris sur les recettes qui, je le crains, atteindront difficilement 1.400 000 euros.

- *Enfin, dans le dernier bulletin de septembre, j'évoquais les incivilités et le vandalisme. J'espérais ne plus devoir y revenir, hélas, le dernier en date, c'est un lâcher de ballon avec du raffia et des morceaux de pain accrochés en direction des rotors de ventilation installés dans la salle des fêtes. Cet acte imbécile a nécessité l'intervention d'un électricien et la pose d'un échafaudage pour débloquer et nettoyer les deux rotors d'hélice.*

Les chéneaux de la salle des fêtes dont les peintures viennent d'être refaites ont débordé sous la pluie car saturés de boîtes de boissons et de bouteilles jetées sur le toit et la liste des incivilités n'est pas exhaustive.

Sachez que ne resterai pas inactif devant de pareils comportements. Si les organisateurs de fêtes ou les dirigeants d'associations sont incapables d'éviter de telles idioties et de tenir « leur troupe » dans les bâtiments communaux, alors ils en seront exclus.

Dans ce bulletin vous trouverez une analyse détaillée et comparative de la fiscalité et son évolution sur dix ans. La fiscalité étant le nerf de la guerre, il convenait de faire le point sur la question. Ces chiffres commentés devraient faire réfléchir et vous éclairer sur l'évolution de notre commune ainsi que contredire certaines idées reçues sur le fait que notre village aurait grandi trop vite et que cela pénaliserait la commune aujourd'hui.

Je vous souhaite à vous et à vos proches de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Bonne lecture.

QUELQUES CHIFFRES « POUR TORDRE LE COU A DES IDEES RECUES » SUR L'AUGMENTATION DE LA POPULATION DE RUMINGHEM

LES IMPOTS 2004/2014

- En 2004, les impôts locaux perçus étaient de 192 000 euros pour 1216 habitants, soit une moyenne de 158 euros par habitant. La population n'avait progressé que très légèrement jusque là.
- En 2014, les impôts locaux s'élevaient à 335 000 euros payés par 1617 habitants, soit une moyenne de 207 euros par habitant.

Il y a trois éléments à analyser sur la période de 10 ans :

1. l'augmentation de l'impôt par habitant, soit 49 euros,
2. l'augmentation de l'impôt en valeur absolue, soit 143 000 euros,
3. le nombre d'habitants supplémentaires : 1617 – 1216, soit 401 habitants.

Sans accroissement avec un effectif stable de 1216 habitants, les ressources de la commune auraient apparemment augmenté de la manière suivante :

1216 habitants x 207 euros (moyenne 2014) = 252 000 euros

L'afflux de nouveaux arrivants aurait donc généré au minimum :

335 000 euros (impôts 2014) – 252 000 = 83 000 euros.

En fait, la contribution des nouveaux arrivants est nettement supérieure car leurs bases d'imposition ont été établies sur les valeurs locatives « réelles » alors que les valeurs locatives des logements anciens sont calculées sur des bases des années 1970 légèrement réévaluées depuis mais déconnectées de la réalité.

L'augmentation de 31 % des taxes constatée par habitant est en grande partie due à l'apport de ces 401 habitants supplémentaires.

En extrapolant, la fiscalité de ces nouveaux arrivants a permis de collecter plus de 95 000 euros au lieu de 83 000 euros, je vous passe les calculs : vous verrez ci-après l'impact bénéfique pour les « anciens habitants » de Rumingham.

IMPACT SUR L'ENDETTEMENT

En 2004, la dette représentait 853 000 euros supportée par 1216 habitants, soit une dette moyenne de 701 euros par habitant.

Cela représentait 143 % des revenus communaux de l'époque en 2004.

En 2014, la dette sur 10 ans est passée à 656 000 euros, soit à 405 euros par habitant et ne représente plus que 71 % de nos revenus annuels.

La conclusion est évidente ; sans l'apport de 401 habitants sur ces dix dernières années, la situation de Rumingham ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. La

commune a eu la possibilité de reconstituer (depuis 2008 essentiellement) une capacité d'investir qui a fait défaut durant plus de dix ans et ceci grâce à l'arrivée de « ces nouveaux habitants » venus des grandes villes environnantes (mais pas seulement) et qui, depuis leur arrivée, paient des dettes pour des investissements qu'ils n'ont même pas connus...

QUELQUES CHIFFRES POUR UNE INFORMATION ET UNE COMPARAISON AVEC LES COMMUNES VOISINES DE RUMINGHEM

Taux des taxes payées par les contribuables en 2014

Communes	Taxe foncière sur le bâti	Taxe foncière sur le non bâti	Taxe d'habitation	Montant des impôts locaux en euros, par habitant
Ruminghem	13,38	32,89	23,44	207
Holque	5,47	22,58	6,54	126
Muncq-Nieurlet	11,37	31,22	20,10	156
Watten	35,05	32,55	12,73	174
Polincove	13,69	40,73	23,03	212
SteMarie Kerque	13,36	34,04	20,02	183
Recques/Hem	7,79	32,87	21,05	181
Audruicq	23,07*	45,52*	35,37*	388*
Eperlecques	18,13	48,27*	20,07	226*
Bayenghem les Eperlecques	14,22	45,57*	13,80	181

- Vous remarquerez que plus les communes sont importantes et dotées d'équipements, plus les taux et les impôts locaux sont élevés.
- *Les communes d'Audruicq et d'Eperlecques perçoivent la contribution foncière des entreprises qui y sont installées et qui abondent la moyenne des impôts par habitant.